



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

CHRONIQUE

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

15-C Cholette, Gatineau (Québec) J8Y 1J5 819 776-5506 1 800 567-1282

Télécopieur : 819 776-2809 1 888 776-2809 Courriel : info@s-e-o.ca Site internet : www.s-e-o.ca

Vol. 23 numéro 9

14 mai 2008

M e s s a g e d u p r é s i d e n t

Au mois de mai, le syndicat de l'enseignement de l'Outaouais vous consultera une seconde fois sur le choix de notre régime d'assurances. Il est important que nous participions tous à cet exercice car le nouveau système d'assurances qui sera adopté le sera pour plusieurs années à venir. Nous avons rencontré les personnes déléguées pour leur présenter le questionnaire que vous avez reçu ou que vous recevrez dans les jours qui viennent et nous sommes confiants que la consultation ira bon train.

Au plan local, nous nous préparons pour le congrès de la fédération qui aura lieu à Montréal à la fin du mois de juin et qui se concentrera principalement sur les statuts et sur les orientations politiques de la FAE. Mettre en place une nouvelle fédération n'est pas une mince tâche mais nous nous structurons rapidement et la FAE offre de plus en plus de services à ses syndicats locaux. Je remercie pour leur implication toutes les personnes déléguées qui représenteront les membres du SEO au congrès et qui participent présentement aux diverses réunions de préparation.

Le lundi 21 avril 2008, la ministre Courchesne a dévoilé de nouvelles mesures destinées à contrer la violence à l'école. La ministre a indiqué lors de sa présentation et je cite « *La violence à l'école touche aussi bien les enfants et leur famille que les enseignantes et enseignants. Ce phénomène nous concerne tous. Une société évoluée comme la nôtre ne peut tolérer cela. Je compte donc suivre la situation de très près* »

Un plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école sera donc mis en place dès la prochaine rentrée scolaire et le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais se propose de veiller à sa mise en place dans chacune des commissions scolaires de notre territoire et de participer lorsque ce sera possible. Nous comptons donc suivre la situation de très près également. Nos commissions scolaires tiennent un discours de tolérance zéro face aux actes de violence. Nous croyons qu'un plan d'action ministériel présent dans chacun de nos milieux nous aidera à mieux orchestrer nos efforts dans ce domaine.

Gaston, Audet, président

ÉCHANGES POSTE À POSTE

Un enseignant de la Commission scolaire des Draveurs (champ 3) est intéressé à échanger un poste avec une personne enseignant à Buckingham.



Une enseignante de la Commission scolaire des Draveurs (champ 13) est disposée à échanger son poste avec une personne oeuvrant à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais.

Louis Belcourt, vice-président en relations de travail

Félicitations !

Nous tenons à féliciter, pour leur élection au Conseil d'administration du S.E.O., les personnes suivantes :

- au poste de **vice-présidence en relations de travail** : **Louis Belcourt**. Cette personne élue est libérée de son enseignement pour une période de trois (3) ans.
- au poste de **secrétaire-trésorier** pour une période de trois (3) ans : **Patrick Pelletier**
- par acclamation, au poste de responsable de secteur :

Au-Coeur-des-Vallées primaire, secteur ouest : **Guy Lajeunesse**

Au-Coeur-des-Vallées secondaire : **Patrick Bydal**

Des Draveurs primaire, secteur est : **Marie-Chantal Duchaussoy**

Des Draveurs secondaire : **Frédéric Harvey**

Des Portages-de-l'Outaouais primaire, secteur Hull : **Nathalie Gauthier**

Des Portages-de-l'Outaouais adultes et professionnel : **Alice Turpin**

Ces personnes ont accepté un mandat d'une durée de deux (2) ans. Nous les félicitons et les remercions pour le travail accompli jusqu'à ce jour et pour celui qu'elles réaliseront durant les deux (2) prochaines années.

Robert Guérin,
président d'élection

SOMMAIRE

Message du président.....	1
Échanges poste à poste.....	2
Félicitations !.....	2
Mouvement de personnel : retour à l'école d'origine	3
Congés de maladie.....	3
Liberté d'expression et démocratie scolaire	4
Bilan de la première consultation sur les assurances	4
Deuxième consultation sur les assurances	5
Carte de membre	5
Concours de dessin	6

MOUVEMENT DE PERSONNEL : Retour à l'école d'origine

Si une enseignante ou un enseignant est obligé de changer d'école à la suite de l'application de la procédure d'affectation et de mutation, elle ou il peut réintégrer son école d'origine si un besoin se crée après le 1^{er} juin, à la condition d'en avoir fait la demande par écrit avant le 1^{er} juin et de répondre à l'un des trois (3) critères de capacité (5-3.13).

Documents :

Certaines enseignantes et certains enseignants peuvent être obligés de changer d'école pour l'année scolaire 2008-2009, à la suite de l'application de la procédure d'affectation-mutation qui se déroule en mai et juin.

D'autres personnes peuvent être mises en disponibilité ou non rengagées parce que la commission scolaire a un surplus d'effectifs dans un champ d'enseignement.

Toutes ces personnes doivent conserver les documents (incluant les enveloppes) que la commission scolaire leur transmet dans le cadre du processus de sécurité d'emploi. S'il y avait motif de contestation juridique dans leur dossier, ces documents pourraient jouer un rôle important.

Louis Belcourt,
vice-président en relations de travail

CONGÉS DE MALADIE

Au début de chaque année scolaire, la commission crédite à chaque enseignante et enseignant à temps plein six (6) jours de congé de maladie (5-10.36 A)). L'enseignante ou l'enseignant détenant un contrat à temps partiel a droit à un nombre de jours de congé de maladie équivalent au pourcentage de son contrat.

Les jours de congé de maladie crédités en vertu de la clause 5-10.36 A) (les six (6) jours annuels) non utilisés au cours de l'année scolaire sont cumulatifs et versés dans une banque au crédit de l'enseignante ou de l'enseignant. Malgré ce qui précède, un sixième (1/6) des jours de congé de maladie alloués au début de l'année n'est pas cumulatif et ne peut être versé dans la banque. Il est perdu.

Ces jours de congé de maladie accumulés seront monnayables à 1/200 du traitement au moment où l'enseignante ou l'enseignant quittera définitivement le service de la commission.

Pour les enseignantes et enseignants détenant un contrat à temps partiel, la partie non utilisée des six (6) jours de congé de maladie (moins 1/6 qui est perdu) est monnayable à la fin du contrat.

Louis Belcourt,
vice-président en relations de travail

Liberté d'expression et démocratie scolaire

Important : Ce texte ne s'adresse qu'aux membres de la CSPO. Nous n'avons aucune raison de questionner la participation des représentants des enseignants des autres commissions scolaires dans un espace pleinement démocratique.

Il est de notre devoir d'avertir tous nos membres du CSPO et particulièrement ceux qui donnent de leur temps pour participer à des instances de la commission scolaire comme le Conseil d'établissement qu'ils peuvent être victimes de représailles de la part de leur direction d'école sous forme de mesures administratives ou disciplinaires.

Un de nos membres a en effet été victime d'une mesure administrative en lien avec sa participation à une réunion du Conseil d'établissement dans sa fonction de représentant des enseignants. Cette façon de faire est, aux yeux du syndicat, injustifiable et elle porte atteinte aux bases mêmes de la démocratie scolaire.

J'ai fait une présentation auprès du Conseil d'établissement en question et j'ai demandé formellement à la direction de réviser sa position, ce qui n'a pas été fait. J'ai, par la suite, communiqué avec la directrice générale de la commission scolaire, Mme Lucie Lafleur, pour lui demander sa position face à ces événements. Je devais recevoir un appel de sa part dans les jours suivants. Ce laps de temps est largement écoulé et je n'ai malheureusement pas encore de position de la CSPO à vous présenter.

Il est donc primordial de fixer un point à l'ordre du jour de chacune de vos réunions à la CSPO afin de vous assurer que votre direction ne vous donnera pas de sanction administrative ou disciplinaire et de bien l'indiquer au procès-verbal. Lorsque les règles démocratiques sont fragilisées, ceci devrait assurer une sécurité immunitaire.

De mon côté, je continuerai sans relâche mes interventions. Si la CSPO reste sur ses positions, nous préparerons un formulaire d'entente afin d'assurer le respect et l'immunité administrative des enseignantes et des enseignants lors de leur tâche de représentation. Il faut s'assurer d'être apprécié pour notre implication et pour notre apport en éducation plutôt que de vivre l'insécurité d'être puni injustement.

Gaston Audet, président



BILAN DE LA PREMIÈRE CONSULTATION SUR LES ASSURANCES

De façon générale, les personnes répondantes sont satisfaites des protections offertes par le régime d'assurances collectives actuel, mais elles souhaitent des redressements au régime d'assurance maladie, notamment au niveau des professionnels de la santé.

Un nombre significatif de personnes couvertes par le régime d'assurance MALADIE 1 disent que ce régime ne répond pas à leurs besoins pour l'hospitalisation, les fournitures médicales et les professionnelles et professionnels de la santé.

Enfin, une majorité des personnes répondantes trouve intéressant l'idée de modifier la structure du régime qui permettrait de maintenir ou d'améliorer les protections tout en contenant les coûts.

Le taux de participation des membres du SEO fut de 19% à cette consultation. Je vous en remercie.

Robert Guérin, vice-président

DEUXIÈME CONSULTATION SUR LES ASSURANCES

Vous retrouverez, dans cette deuxième consultation, plusieurs options incluant les coûts estimés EN DATE D'AUJOURD'HUI (avril 2008). Il est à noter que l'ajout d'une assurance pour soins oculaires n'a pas été retenu étant donné son coût très élevé par rapport à la protection offerte.

La conclusion de cette deuxième consultation est très importante car elle permettra la mise en place d'un nouveau régime d'assurances collectives applicable À TOUS LES MEMBRES DE LA FAE AU 1^{er} JANVIER 2009.

Notre régime actuel d'assurances collectives comprend 2 volets : assurance-vie et assurance-maladie. À la fin du document de consultation, vous retrouverez une feuille-réponse qui contient les questions reliées à chacun des volets.

Le régime d'assurance-vie est présentement facultatif. L'une des questions vise à savoir si nous conservons le régime optionnel actuel ou si l'assurance-vie devient obligatoire pour tous. Dans cette éventualité, les personnes auraient le choix entre une protection de 10 000\$ ou de 25 000\$.



L'assurance-maladie comprend 3 régimes. Le régime MALADIE 1 est obligatoire pour tous à moins d'en être EXEMPTÉ. L'adhésion au régime MALADIE 2 est facultative. La personne qui opte pour cette couverture doit la conserver pour un minimum de 12 mois. L'adhésion au régime MALADIE 3 est également facultative et la durée minimum d'adhésion est de 24 mois.

La présente consultation, en plus de vous interroger sur le modèle actuel d'assurance-maladie, cherche à connaître votre avis quant à une forme de couverture tout à fait nouvelle: un régime à CONTENU UNIQUE. SI les membres choisissent ce régime, TOUS les membres adhérents auraient le même régime, sauf s'ils ont droit à l'exemption.

N.B. : Quel que soit votre choix, "même si vous choisissez le régime actuel", les coûts présentés seront majorés au 1^{er} janvier 2009 en fonction, notamment, de l'augmentation des coûts des médicaments en pharmacie et de l'arrivée de nouveaux médicaments plus dispendieux sur le marché. Les coûts pourraient aussi augmenter en fonction de l'utilisation réelle du régime (l'expérience du groupe).

Robert Guérin, vice-président

Carte de membre



Je tiens à vous mentionner que nous avons distribué les cartes de membres aux personnes déléguées d'école ou de centre. Si vous ne l'avez pas encore reçue, vérifiez auprès de la personne déléguée pour que le SEO puisse vous en émettre une le plus tôt possible.

Il serait important d'avoir votre carte de membre pour être en mesure de pouvoir participer à diverses activités syndicales. De plus, à l'automne 2008, le SEO prévoit faire des ententes pour que ses membres puissent bénéficier de certains avantages dans différents commerces. La carte de membre sera donc nécessaire pour pouvoir vous identifier.

Patrick Pelletier, secrétaire trésorier

Mon Québec d'hier à aujourd'hui

Le 400^e anniversaire de la Nouvelle-France

La fête nationale du Québec

Concours de dessin « Pierre-Debain* »

à l'intention des élèves des écoles primaires de l'Outaouais

THÈME :

MON QUÉBEC D'HIER À AUJOURD'HUI
LE 400^e ANNIVERSAIRE DE LA NOUVELLE-FRANCE

RÈGLEMENTS :

- FORMAT DU DESSIN : 21,5 cm X 28 cm
- N'INSÉRER AUCUN TEXTE
- TU PEUX UTILISER DES CRAYONS DE CIRE,
DES CRAYONS DE BOIS, DES CRAYONS FEUTRES, ETC.

INSCRIRE AU VERSO :

- TON NOM, TON ÂGE, TON NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
- LE NOM ET LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE TON ÉCOLE
- TON NIVEAU SCOLAIRE



8 PRIX DE 50\$
en chèques-cadeaux
de la Librairie du Soleil

8 GAGNANTS
2 par catégorie

prématernelle-maternelle,
1^{er} cycle, 2^e cycle et 3^e cycle
de l'enseignement primaire

DATE LIMITE :
LE 6 JUIN 2008

Envoie le tout à :
Concours de dessin Impératif français
a/s Madame Céline Boivin
C.P. 449, succursale Aylmer
Gatineau (Québec) J9H 5E7

La remise du Prix et des chèques-cadeaux aura lieu à la fête nationale, le mardi 24 juin, sur la scène Félix-Lederc!
Les dessins reçus demeureront la propriété d'Impératif français.

L'artiste peintre Pierre Debain, décédé en 1996, participa à la création du
Mouvement Impératif français, du Parc de l'Imaginaire et du centre d'exposition l'Imagier.